

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
TARN-ET-GARONNE
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement
refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, POIRES, LUNAISONS.
30 Jeudi... s. Marrine.
31 Vend... s. Pierre Nol.
1 Sam... s. Ignace. Cahors, Rouquayroux, Martel, Vayrac.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département. M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, n° 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot. L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURRIERS, DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin... Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi
7 heures du soir... Brives (Gourdon)
10 heures du soir... Figeac (Labenque, l'Aveyron)...

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 25 janvier 1862.

BULLETIN

Le rapport du ministre des finances dont nous donnons plus loin le résumé, est l'événement du jour.

En relisant ce document, dit le Constitutionnel, on mesure l'étendue de la tâche que S. Exc. M. le ministre des finances avait assumée; pour parcourir jusqu'au bout une carrière si vaste et si difficile, il fallait une perspicacité une persévérance et une énergie peu communes. Il nous semble que le résultat a été digne de l'effort. Donner aux finances du pays une assiette définitive, assurer l'équilibre de la recette et de la dépense, tarifier pour l'avenir la source des découverts, alléger les charges créées par le passé, telle était la ferme volonté de l'Empereur, tel est le but que M. Fould semble avoir atteint.

La circulaire du baron Ricasoli aux représentants de l'Italie à l'étranger offre un certain intérêt. Dans ce document, le ministre expose la situation de la Péninsule, commente les résolutions du Parlement et fait connaître les desseins du Cabinet. La Chambre, ajoute M. Ricasoli, a de nouveau reconnu que Rome est nécessaire à l'unité de l'Italie, tout en se déclarant dévouée aux intérêts de la Religion et prête à accorder avec le plus grand empressement les garanties les plus sûres que les consciences catholiques puissent désirer pour la dignité et l'indépendance du Saint-Père.

L'état moral et matériel de l'Italie, dit encore le Ministre, s'améliore de plus en plus. L'ordre, la tranquillité, le contentement, l'activité industrielle et commerciale renaissent de toute part.

Une dépêche donne pour certain que le cabi-

net de Vienne élabore en ce moment une note aux puissances en vue de leur démontrer que l'état du Piémont constitue une menace perpétuelle et qu'il est nécessaire de procéder à son désarmement.

Cela sera malaisé à démontrer aux puissances. Si l'Italie menace l'Autriche, l'Autriche ne menace-t-elle pas l'Italie dans le quadrilatère par une armée formidable, dont l'Empereur vient de réchauffer les passions par sa visite et par ses paroles ?

L'aliénation des biens des mosquées va être autorisée, à Constantinople. Cette mesure, d'après une dépêche de Marseille, serait décidée par les Ulemas, qui ont pris en sérieuse considération la gravité de la situation.

A. LAYTOU.

DES ÉLECTIONS

Quelques Journaux dont les tendances ne nous semblent pas assez désintéressées, ont, depuis les réformes libérales du 24 novembre, mis à l'ordre du jour la dissolution du Corps législatif; puis, amenés à prendre leur sentiment pour celui du Gouvernement lui-même, ils ont, en dernier lieu, accrédité le bruit que l'Empereur demanderait au pays de nouveaux mandataires à l'issue de la session actuelle. Nous sommes de ceux qui ne croyons pas à des élections si prochaines.

L'Empereur, en promulguant la Constitution, n'a pas voulu, selon nous, qu'elle restât une lettre morte. Une haute expérience a mûri les dispositions qu'elle renferme et si les circonstances peuvent modifier quelque fois l'application du texte fondamental, nous avouons ne rien voir aujourd'hui qui conseille de s'écarter de l'esprit

dans lequel il a été conçu. Les élections entraînent toujours avec elles une sorte d'agitation, salutaire sans doute aux intérêts généraux, mais qui ne serait pas sans inconvénients, si elle tendait à se reproduire à de trop fréquents intervalles. La période de six années doit s'écouler avant le renouvellement de chaque chambre élective: en ne laissant pas le Corps législatif actuel achever son mandat, on préparerait peut-être l'esprit public à regarder, comme restreinte dorénavant d'une année, la durée de la législature.

Nous admettons qu'une situation tendue entre le Gouvernement et la Chambre pourrait conduire le premier à se souvenir du droit de dissolution que l'article 46 de la Constitution lui confère; mais rien ne nous semble jusqu'ici, nous le répétons, provoquer une pareille éventualité. Le Corps législatif a donné au Prince Auguste que la France s'est choisis des témoignages éclatants de son dévouement et de sa fidélité; et les dissidences qui se sont produites entre le Gouvernement et la minorité de la Chambre sur quelques points délicats, en montrant avec quelle indépendance et quelle dignité les Pouvoirs publics fonctionnent dans la sphère de leurs attributions, ont ajouté au relief et à l'autorité de la Constitution elle-même.

L'extension spontanément accordée aux privilèges parlementaires en 1861 et 1862 ne peut que développer une mutuelle confiance. La Chambre est reconnaissante à l'Empereur et l'Empereur qui n'oublie pas les services qu'elle a rendus au Pays, sait aussi qu'elle est prête à s'associer toujours à ses aspirations fécondes pour la grandeur et la prospérité de la France.

Aussi inclinons-nous à penser que les élections pour le Corps législatif n'auront lieu qu'après la session de 1863. A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

New-York, 14 janvier.

L'expédition commandée par le général Burnside a quitté Annapolis pour se rendre dans la rade de Hampton, où, suivant les bruits répandus, plusieurs divisions doivent également se rendre pour renforcer l'expédition dont la destination est encore inconnue. 25,000 hommes de troupes sont attendus à Cairo. A leur arrivée, le général Frank, avec une colonne de 60,000 hommes, marchera sur Nashville dans le but d'essayer de joindre le général Bull. Leurs forces combinées marcheront sur Orléans.

Le comité maritime recommande la construction de vingt canonnières cuirassées. Le comité du congrès propose de couvrir les 450 millions de l'emprunt par des taxes pendant l'année courante. A Carbonner (Nouvelle-Ecosse), il y a eu des troubles entre les catholiques et les protestants. Les troupes ont intervenu. Berlin, 22 janvier.

Comme preuve de la volonté sérieuse du gouvernement de terminer l'œuvre constitutionnelle commencée, le ministre des finances a présenté à la chambre des députés un projet de loi relatif aux attributions de la cour des comptes. Cette communication a été accueillie par de vives acclamations. Turin, 22 janvier.

Mgr Carli, agent du cardinal Antonelli, a été arrêté à Livourne; il était logé dans un couvent de capucins. L'emprunt italien est à 64 25. Berlin, 22 janvier.

La fraction progressiste de la chambre a décidé, après de longs débats, qu'elle ne présenterait pas de proposition tendante à répondre au discours du trône par une adresse. Raguse, 24 janvier.

Le chef monténégrin Oucalowich, qui est de retour d'une excursion à Cattigne, a apporté des décorations pour plusieurs chefs de communes. Le consul français, M. Hecquard, a été envoyé à Damas pour y remplir les mêmes fonctions. Marseille, 22 janvier.

Constantinople, 15. — On assure que le vizir Fuad-Pacha est décidé à autoriser l'aliénation des biens des

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 25 janvier 1862.

Revue du Théâtre.

La Tour de Nesle. — La Cordé sensible. — Une représentation au bénéfice de Mlle Rivière. — Désertion des premières.

La mort tragique des deux fils naturels de Marguerite de Bourgogne, assassinés dans la fameuse Tour de Nesle, est si connue, elle a été si souvent mise à la scène, qu'on nous dispensera d'entrer dans beaucoup de détails à propos du drame d'Alexandre Dumas, que l'on jouait dimanche, au théâtre. Sans essayer d'analyser une pièce tant de fois analysée par des plumes bien autrement exercées que la nôtre, nous nous contenterons de suivre simplement nos artistes dans leurs rôles respectifs, adressant aux uns les éloges qu'ils méritent, donnant aux autres quelques petits conseils d'ami.

Mlle Rivière remplissait dans la Tour de Nesle le rôle de Marguerite de Bourgogne. Cette artiste, que nous n'avions vue jusqu'ici que dans des rôles très effacés et peu de sa convenance, se trouvait, dimanche, à sa place véritable. C'est le tragique, le cruel, qui convient à Mlle Rivière.

re; c'est là qu'elle déroule aux yeux du public, les qualités incontestables qu'elle possède. Tout le monde se rappelle encore la Catherine Oward, la Marie Tudor de l'an dernier; et si par la nature même de ses rôles tristes et sombres, notre artiste ne s'attire pas de bruyants applaudissements, son mérite n'échappe à personne, il est reconnu et apprécié par tous. Mlle Rivière a fort bien compris et bien exprimé le personnage qu'elle représentait: parricide, Marguerite de Bourgogne, se laisse reprocher son crime, avec cette indifférence, ce calme glacial, que donne l'habitude du vice; son cœur inaccessible à tous les nobles sentiments, n'a pas battu plus fort, lorsqu'on lui a rappelé toutes les circonstances, tous les détails de ce crime atroce, qu'elle comment, et pourquoi?... Pour échapper au cloître! Son visage impassible, ne pâlit qu'une fois, c'est lorsqu'elle apprend qu'elle a fait assassiner l'un de ses fils, Philippe Daulnay; elle ne verse qu'une seule fois des larmes, c'est lorsqu'elle reconnaît le second de ses enfants, dans une de ses nouvelles victimes. Toutes ces situations si diverses, si difficiles à exprimer, et qui réclament beaucoup d'intelligence et de talent chez une artiste, pour être interprétées avec vérité, ont été rendues par Mlle Rivière, d'une manière très convenable, et qui fait honneur à cette artiste consciencieuse.

Notre directeur joue avec un entrain, une cha-

leur, qui lui attirent toujours les applaudissements du public. — Vous surtout, innocentes victimes de l'amour! dites à papa Buridan de vous communiquer un peu du feu sacré qui l'anime; Vous l'eussiez fait, me dites-vous, si vous n'étiez pas morts si jeunes: — j'accepte l'excuse. — Mais aussi, pourquoi, pauvre Philippe! avez-vous été assez audacieux, pour piquer une régen-te? La mort vous a prouvé, jeune imprudent, qu'on ne blesse jamais les femmes en vain... Et vous infortuné Gauthier? Pourquoi vous laissez-vous aveugler à ce point par la passion? Pourquoi insistiez-vous tant à aller à la Tour de Nesle! — Mais ce n'est pas le moment de vous adresser des reproches. Reposez en paix, vous deux qui avez payé si cher de tristes illusions, et que les chaleureux applaudissements provoqués par votre belle mort, — (Il était impossible de tomber d'une manière plus vraie, plus saisissante, plus terrible), — ne troublent pas votre sommeil éternel.

Mais, trêve de tableaux émouvants; examinons la splendide entrée du roi Louis X dans sa bonne ville de Paris. Marguerite de Bourgogne est à sa droite; le diadème brille sur son front, ses vêtements sont resplendissants d'or et de pierreries, elle lance à la foule ébahie de dédaigneux sourires. Buridan, que nous venons de voir au fond d'un cachot humide, couché sur la paille, marche la tête haute à la gauche du monarque, paré

des insignes si indignement enlevés au malheureux Marigny. Deux jeunes pages suivent le roi et la reine; une foule de beaux et galants gentilshommes viennent ensuite... Quel admirable coup-d'œil! Quel ravissant spectacle! Quel dommage, grand Dieu! qu'il n'ait de vie que dans notre imagination! Il était pourtant si facile de nous réserver cette agréable surprise pour nous déridier un peu des abominables noirceurs dont nous venions d'être témoins, — un simple changement à vue — au lieu de nous tenir cruellement enfermés dans un salon du Louvre nous faire apparaître instantanément (nous sommes au siècle des merveilles!) un superbe arc de triomphe dans le lointain; en face, une belle rue encombrée de curieux, une vingtaine de soldats du 80e de ligne, déguisés en chevaliers du XIVe siècle, montés sur des chevaux richement caparaçonnés, — et tout était dit, — tandis que nous n'avons aperçu de tout cet imposant cortège que deux jeunes pages; il est vrai qu'ils étaient fort gentils tous les deux. L'un avait l'œil vif, la démarche assurée, sa jambe se dessinait parfaite sous des caleçons d'une blancheur éclatante, toutes ses manières attestaient une assez grande familiarité à la cour; l'autre était un peu plus embarrassé; son charmant habit bleu semblait le gêner... la pointe de ses pieds attirait constamment ses regards... et, à sa vue, on se rappelait involontairement ce passage des Hugue-

mosquées. Les Ulemas approuveraient cette mesure, attendu la gravité de la situation.

Ali-Pacha, hésitant sur la question des réformes, a offert sa démission. L'ambassadeur d'Angleterre travaille à le mettre d'accord avec Fuad-Pacha.

Marseille, 22 janvier, au soir.
La nouvelle de l'augmentation du droit sur les sucres, annoncée par M. Fould dans son rapport, n'a pas fait augmenter le prix des sucres sur notre place.

Nous avons eu aujourd'hui de nombreux arrivages de navires au long cours.

Constantinople, 15 janvier.
Une ovation a signalé le débarquement de Riza-Pacha.

Cupruzi, rappelé d'Andrinople, sera envoyé, comme commissaire général, en Syrie.

La solde d'avril a été payée aux troupes seulement, les autres paiements ont été renvoyés au mois de mars.

Constantinople, 22 janvier.
Un hatt impérial a été lu hier dans le conseil des ministres, qui ordonne au grand vizir de prendre, sans retard, les mesures nécessaires pour l'équilibre du budget par de nouveaux revenus et pour sa publication annuelle, pour la liquidation des dettes de l'empire, pour le développement de toutes les richesses du pays et une bonne constitution des forces de terre et de mer, en un mot pour la complète réforme des finances de l'Etat, dont le ministère, tout en conservant ses attributions distinctes spéciales, est placé tout particulièrement sous la haute administration du grand vizir qui travaille tous les jours avec le Sultan.

Londres, 23 janvier.
Le Morning-Post ne doute pas du succès du plan financier de M. Fould. Le même journal en tire les meilleurs augures pour la France, l'Angleterre et la paix de l'Europe. Le Daily-Telegraph, le Daily-News, ainsi que les autres journaux applaudissent aussi aux projets de M. Fould.

Londres, 23 janvier.
Le Times résume l'exposé financier de M. Fould qu'il trouve très satisfaisant. Il applaudit surtout à la réduction proposée dans l'armée française. Le Times, dans un autre article, soutient la nécessité pour l'Angleterre de continuer à suivre rigoureusement une politique de neutralité vis-à-vis de l'Amérique, et de n'intervenir en aucune façon dans la querelle.

New-York, 14 janvier.
M. Seward a permis aux troupes anglaises, envoyées au Canada, de débarquer à Potland et de traverser l'état du Maine.

Le mid-ling est à 35.

Madrid, 22 janvier.
Le président du conseil des ministres a eu une entrevue avec les députés de Navarre, et il a déclaré que le gouvernement était opposé à la ligne des Aluides.

La Gazette annonce l'état intéressant de la Reine.

LE RAPPORT DE M. FOULD.

A raison de son étendue, nous ne pouvons reproduire in extenso le rapport que M. Fould vient de soumettre à l'Empereur et dans lequel sont indiquées diverses mesures ayant pour but le rétablissement de l'équilibre budgétaire. Nous devons donc nous astreindre à une analyse substantielle de cet important travail. Elle initiera nos lecteurs aux combinaisons imaginées par l'honorable ministre des finances.

Après avoir établi, comme règle future de la comptabilité financière, la division des dépenses ordinaires

nots : *Timide je m'avance...* Mais, patience ; les nobles dames de ce bon temps ne tarderont pas à le façonner : « Page timide se dégoûtera pourvu que Dieu lui prête vie. »

Jetons un dernier regard de pitié sur cet affreux Orsini, instrument des forfaits de Marguerite ; levons les yeux, en passant, sur ce gibet horrible, où le corps d'Enguerrand de Marigny est un exemple mémorable de l'injustice des hommes et du danger des hautes positions de l'époque, et... arrivons à la *Corde sensible*.

Chaque femme a sa *corde sensible*, soutient M. X... Mais il s'agit de la trouver, de savoir la faire vibrer... C'est là le point difficile, et cet auteur prévoyant nous en indique le moyen dans un charmant petit vaudeville que l'on jouera éternellement sans qu'il ennuie jamais.

M. Tamerlan, peintre en bâtiments, et Califourchon, dont la position sociale nous échappe, ont deux charmantes voisines. Un beau matin, ils pensent tous deux en même temps au mariage, et, prenant cérémonieusement leurs habits les moins vieux, ils font ensemble leur entrée originale dans la chambre de leurs voisines. Leur déclaration est brûlante ; Califourchon, surtout, qui n'a jamais connu l'amour, trouve cependant, dans cette occasion, les expressions les plus heureuses, les phrases les plus passionnées. Mais, hélas ! les deux modistes ne

ou extraordinaires, qui grèvent réellement le budget de l'Etat, et les dépenses pour ordre, dont l'attribution est de simple formalité, puisqu'elles sont votées par les conseils locaux et reçoivent une destination toute particulière, M. Fould s'occupe de la suppression, au moyen d'allocations suffisantes, mais rigide-ment limitées, des crédits facultatifs auxquels le gouvernement a renoncé et qui s'élevaient, en moyenne annuelle, à plus de 150 millions. L'honorable ministre déclare que la moitié de cette somme suffira à doter convenablement tous les services.

M. Fould admet le chiffre de 400,000 hommes et de 85,700 chevaux pour effectif militaire. C'est une réduction de 150,000 hommes sur 1859, et de 260,000 hommes sur les cadres dressés à la fin de la guerre d'Italie. La comparaison, quelque avantageuse qu'elle soit, nous paraît devoir s'étendre encore au profit du trésor public, du travail national, des intérêts et des affections de familles.

Fidèle à ses sollicitudes pour l'amélioration de la classe ouvrière, le gouvernement de l'Empereur se propose, d'après le rapport de M. Fould, d'exonérer de la contribution personnelle et mobilière, puis de la taxe des patentes, environ 1,300,000 artisans qui supportent aujourd'hui ces divers impôts. C'est un allègement aussi judicieux que considérable. Dans le même ordre d'idées figure le projet de réduction à un pour cent du droit affecté aux transports d'argent par l'administration des postes.

Vient ensuite dans le rapport de M. Fould, l'indication des nouveaux éléments de recettes rendus indispensables par les besoins du Trésor et par le renoncement au projet d'emprunt qui ont circulé dans le monde financier et politique. Premièrement un impôt sera établi sur les chevaux et voitures de luxe ; son produit, dit le rapport, ira de 5 à 6 millions par année. Deuxièmement, les droits d'enregistrement seront élevés dans une proportion qui donnera dix millions. Une somme à peu près égale est attendue d'une réforme appliquée aux papiers timbrés et aux bordereaux d'agent de change. Enfin les reçus, factures ou quittances, soumis désormais, par application d'une loi non observée, à un timbre de 10 centimes, apporteront au trésor douze millions et demi.

Ici le rapport constate l'heureuse et progressive augmentation de revenus de l'Etat, malgré divers motifs d'atténuation, tels que la cherté des denrées et la crise américaine. Quant au traité anglo-français, M. Fould estime que l'expérience décisive qui vient d'être faite a montré que les calculs qui avaient servi de base aux nouveaux tarifs étaient justes, et que les craintes qu'on s'était plu à répandre parmi nos industriels étaient sans fondement.

La seconde partie de l'exposé est consacrée à des mesures exceptionnelles ou temporaires conçues dans le but de parer le plus tôt possible aux exigences de la dette nationale. M. Fould propose d'abord d'appliquer au 4 1/2 p. cent la réduction que le gouvernement s'est réservé légalement le droit d'effectuer dans le cours de cette année. En vertu de diverses combinaisons, favorisant à la fois le trésor et les rentiers, un bénéfice de 140 à 150 millions serait le résultat de la mesure dont il s'agit.

Egalement, dans le but de diminuer le chiffre de la dette flottante, M. Fould propose : 1° le rétablissement à 42 fr. (par 100 kilos) du droit sur les sucres ; 2° une augmentation de 10 centimes (par kilo) de la taxe du sel. La première mesure donnera environ 29 millions par an, et la seconde 33. L'une et l'autre seront, dit expressément le rapport, tout à fait temporaires, comme les dépenses auxquelles elles doivent être attribuées.

En terminant ce résumé sommaire, constatons avec satisfaction que si M. Fould propose de limiter autant

veulent pas se marier ! Cette détermination plonge nos deux soupirants dans le plus affreux désespoir ; ils vont, sans nul doute, se suicider, quand leurs yeux s'arrêtent par hasard sur une cage juste au moment où le serin qui s'y trouvait becquettait une serine. Cet acte est un trait de lumière pour nos deux jeunes gens ; ils ont trouvé la corde sensible !!! Ils rentrent donc chez leurs cruelles voisines, bien décidés à les rouer de coups... mais ils n'en ont pas besoin : nos deux modistes ont compris que le célibat est une vilaine chose, et le monde va posséder deux heureux ménages de plus...

MM. Georges et David ont admirablement bien joué ce petit vaudeville ; ils ont tous deux été d'un naturel parfait. David pleure à faire pleurer ; Georges est d'une naïveté heureuse. MM. David et Mariani ont aussi bien rempli leurs rôles. Les applaudissements et les rires ont été continus.

La représentation de jeudi était au bénéfice de Mlle Rivière. Comme on l'avait annoncé, le choix des pièces était bien de nature à attirer les spectateurs en foule ; l'affluence a été loin, cependant d'être telle que nous l'aurions supposé. Malgré le trop grand nombre de places vides, nos acteurs n'ont pas trahi le moindre découragement, et ne fut-ce que pour la bonne volonté dont ils ont fait preuve, nous leur devons, à

que possible les dépenses militaires, il s'attache à doter, dans une large mesure, les travaux d'utilité publique, et en particulier ceux qui intéressent les départements.

A. BAYVET.

Chronique locale.

Un arrêté préfectoral, en date du 21 janvier courant, prescrit une enquête sur l'avant-projet présenté par M. l'ingénieur en chef, pour le curage et l'amélioration du ruisseau de Cornac, dans les communes de Cornac, de Bretenoux et de Prudhomat.

Sont nommés membres de la commission d'enquête :

- MM. Souilhé (Philippe), maire de Prudhomat, président ;
- Galau, maire de Cornac ;
- Lamarche (Antoine), prop^{re} à Cornac ;
- Vaysse, maire de Bretenoux ;
- Trassy, père, ex-notaire à Bretenoux ;
- Vignes (Jean), prop^{re} à Bretenoux ;
- l'abbé Paramelle, prop^{re} à St-Ceré.

Par arrêté préfectoral du 25 janvier courant, le sieur Cubaynes (Jean-Pierre) a été nommé cantonnier sur la route départementale n° 8, en remplacement du sieur Fabre (Pierre), révoqué.

Lycée impérial de Cahors. — M. Rabun, ancien surveillant au Lycée impérial Du Puy, est nommé surveillant général au Lycée impérial de Cahors (emploi nouveau).

On nous écrit de Salviac :

Dimanche dernier ont eu lieu les obsèques de M. Gransault, docteur-médecin, ex-maire de Salviac. Notre ville est dans le deuil. M. Gransault avait su, en effet, par l'aménité de son caractère et par les services qu'il avait su rendre en toute occasion à ses concitoyens, se faire aimer de tout le monde. La foule nombreuse et recueillie qui assistait à la funèbre cérémonie de dimanche est une preuve irréfragable de l'estime dont M. Gransault était entouré.

Le 20 de ce mois, un accident mettait en émoi le petit village de Combelène, commune de Salviac. La femme B... ramenait ses moutons du pâturage ; arrivée à cinquante mètres à peine de sa maison, elle avait à traverser un petit pont de service établi sur un ruisseau ; son pied glisse et la malheureuse femme tombe dans l'eau. Bien que le ruisseau soit peu profond en cet endroit, la femme B... a été relevée sans vie.

La cour de Paris, chambre des appels de police correctionnelle, vient de rendre, sous la présidence de M. Gaujal, un arrêt fort important.

Sans contester ou incriminer en rien l'usage introduit dans certains départements et à Paris même, pour les commerçants et industriels, de joindre à leur nom de famille celui de leur femme, elle a décidé que lorsqu'un mari non commerçant ajoute, sans autorisation, à son

tous des félicitations, même au souffleur, qui s'est acquitté de sa tâche, avec peut-être un peu trop de zèle...

Mlle Rivière s'est montrée, dans *Stella*, à la hauteur de son rôle de Marie ; M. Raoul l'a bien secondée. Nous sommes heureux de le constater, cet artiste a été très convenable, par moments, dans le rôle d'Ernest de Fridberd ; il a su, à plusieurs reprises, mériter des applaudissements. Nous désirons que M. Raoul, par un travail soutenu, se maintienne désormais, comme il l'a fait jeudi, à la hauteur de ses rôles.

Mlle Mariani a été une *Stella* charmante, et très sympathique ; Mme David était très-bien sous le costume de page de Frédéric II et dans le rôle de Christine ; M. David a été un Burl fort divertissant avec son éternel Clakmann ; cet artiste acquiert de plus en plus, chaque jour, l'estime du public Cadurcien, par son naturel et la parfaite vérité de son jeu.

La soirée se terminait par un ballet-comique *la chasse aux conscrits*, où MM. Gustave et Georges ont, comme d'habitude, provoqué l'hilarité générale.

Mme Kermann a eu aussi sa part de chaleureux applaudissements ; son talent, comme danseuse, qu'il ne nous avait pas été donné d'apprécier jusqu'à ce jour, n'est pas le moindre de ceux que cette artiste possède.

nom celui de sa femme, et que ce dernier nom affecte, à tort ou à raison une forme nobiliaire, ce mari commet le délit prévu et puni par la loi du 28 mai 1856, sur l'usurpation des titres et distinctions honorifiques de famille.

L'extension toujours croissante de notre réseau télégraphique exigeant un personnel beaucoup plus nombreux, M. le ministre de l'intérieur a ordonné, à Paris et dans les départements, l'ouverture de concours pour l'admission d'un certain nombre d'employés et de surnuméraires. Le programme des conditions imposées aux candidats est déposé dans les bureaux de chaque préfecture.

Une décision du ministre des finances défend d'insérer des notes ou des fiches écrites, des feuilles séparées, dans les paquets d'échantillons ou des papiers d'affaires confiés à l'administration des postes.

Sont autorisées seulement les annotations manuscrites en marge des échantillons ou des papiers d'affaires, sous la condition de l'acquiescement préalable d'une taxe supplémentaire de vingt centimes, représentant le prix fixé pour le port d'une lettre.

On ignore assez généralement que l'article 12 de la loi du 13 brumaire, an VII, assujettit aux droits de timbre établis d'après les différentes dimensions du papier employé, les pétitions et mémoires même en forme de lettre, présentés ou adressés au gouvernement, aux ministres, aux autorités constituées, nous ajouterons même à toutes les administrations et à bon nombre d'établissements publics.

Aux termes de l'article 26, paragraphe 3 de la loi précitée, tout particulier qui correspond sur papier libre s'expose à une amende de 5 francs, sans préjudice pour le décime et du droit du timbre.

La loi ne reconnaît ou ne désigne, en cette matière, que neuf motifs d'exemption qu'il est bon de rappeler :

- 1° Les pétitions adressées directement au Sénat ;
 - 2° Les demandes de congés absolus ou limités, et les demandes de secours pour anciens soldats ou militaires en service ;
 - 3° Les pétitions des déportés ou réfugiés aux colonies ;
 - 4° Les observations des propriétaires relativement au classement parcellaire cadastral, en tant que ces observations sont directement, et en temps voulu, remises par les maîtres ;
 - 5° Les réclamations en décharge ou réduction de contributions directes, ayant pour objet une cote inférieure à 30 francs ;
 - 6° Les réclamations sur la confection du rôle des rétributions mensuelles des écoles primaires ;
 - 7° Les réclamations relatives à la liste du jury et des électeurs ;
 - 8° Les mémoires adressés au gouvernement et à l'administration des domaines par les chambres de commerce ;
 - 9° Enfin, les réclamations contre les frais de vérification des poids et mesures.
- En dehors des exceptions ci-dessus signa-

Nous ne pouvons finir sans exprimer le regret de ne pas voir les représentations du théâtre plus assiduellement suivies. Dimanche dernier, le parterre et les secondes étaient bien garnis ; mais les premières, comme le jeudi précédent, du reste, étaient complètement vides. — Pas de dames... pas un seul fonctionnaire... — Aussi entendions-nous dire autour de nous que la coïncidence des soirées avec les représentations du théâtre n'était peut-être pas étrangère à la désertion des premières. Il n'entre certainement pas dans l'intention des personnes qui ouvrent leurs salons à l'élite de la population de provoquer de pareils résultats. Pour éviter toute équivoque, elles seront heureuses de procurer un double agrément à leurs invités en fixant leurs soirées à des jours autres que ceux des représentations du théâtre.

Par ce moyen, tout le monde sera satisfait, et il sera plus vrai de dire alors : *Danser, faire danser, c'est exercer d'une manière fort intelligente la charité chrétienne*, si tant est qu'il puisse y avoir *charité chrétienne* à donner un simple encouragement aux arts et à l'industrie.

Louis LAYTOU.

lées, les pétitions et mémoires, même en forme de lettres, rédigés sur papier libre et adressés à une autorité, à un fonctionnaire ou à une administration quelconque, exposent les pétitionnaires à l'application des peines ci-dessus mentionnées.

Mercredi dernier, le sieur Quercy avait laissé dans son écurie une somme de 89 fr. 40. Tous ses efforts pour la retrouver ayant été infructueux, il dénonça le fait à M. le commissaire de police et ajouta qu'il soupçonnait G..., son domestique, de la lui avoir soustraite. G..., interrogé par M. le commissaire, ne tarda pas à faire des aveux; il fut conduit immédiatement à la maison d'arrêt. La somme a été retrouvée intacte, cachée dans du fumier.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS

Séance du 19 janvier 1862.
20 Versements dont 8 nouveaux. 3,932 fr 34
16 Remboursements dont 6 pour solde. 2,357 fr 77

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf: 1^{re} catégorie, 4^{fr} 05^c; 2^e catégorie, 3^{fr} 50^c.
Tauréau ou Vache: 1^{re} catég., 85^c; 2^e catég., 75^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 20^c; 2^e catégorie, 1^{fr} 10^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 45^c; 2^e catégorie, 1^{fr} 05^c.

TAXE DU PAIN. — 10 décembre 1861.

1^{re} qualité 43 c., 2^e qualité 40 c., 3^e qualité 36 c.
Pour la Chronique locale: A. LAYTOU.

Départements.

On lit dans le Pèrigord :
On raconte un fait assez singulier qui, si l'on en croit le bruit public, se serait passé ces jours derniers près d'une petite ville du département. Deux gendarmes, pliés dans leurs manteaux à cause du froid et coiffés de leurs képis, cheminaient dans l'obscurité le long d'une route à la recherche des voitures sans lumière. Tout à coup, le plus avancé se trouve face à face avec un individu qui, méconnaissant l'uniforme et croyant avoir à faire à un voyageur isolé, le saisit par le collet et lui demande la bourse ou la vie. Il s'adressait mal; le militaire était d'une grande force et eut bientôt maîtrisé le voleur qui venait ainsi se livrer inconsidérément à la maréchaussée. Au bruit de la lutte, l'autre gendarme accourt; on garotte notre homme, on le fouille et on le trouve porteur de pistolets chargés. Il va sans dire qu'à l'heure qu'il est, il n'a pas à craindre de prendre un rhume de cerveau en se promenant au serein sur le bord des routes. Un voleur arrêtant un gendarme! Si l'histoire est vraie, elle est jolie. Si elle n'est pas vraie, elle est bien trouvée.

— Caylus, le 21 janvier. — Un bien déplorable accident a attristé hier la population de notre ville. Une enfant de 4 à 5 ans se rendait le matin à l'école avec sa chaufferette remplie de braise. Dans le trajet, le feu a pris à ses vêtements et, avant qu'on ait pu la secourir, elle a été gravement brûlée. Cette enfant a succombé la nuit suivante dans d'horribles souffrances. (Courrier de Tarn-et-Garonne.)
Pour la chronique départementale, A. LAYTOU.

Paris.

Il y a eu aujourd'hui conseil des ministres sous la présidence de l'Empereur.
— C'est mercredi que Mgr Chigi fut reçu par l'Empereur en audience officielle pour la remise des lettres de créance qui l'autorisaient auprès de la cour des Tuileries.
— On lit dans le bulletin du *Moniteur* :
Plusieurs journaux annoncent qu'il est question de rétablir aux Gobelins une grande manufacture de meubles telle qu'elle avait été créée par Louis XIV. Ce bruit n'est nullement fondé; la Liste civile, tout en se réservant, comme elle l'a toujours fait, de fournir de temps à autre à l'industrie des modèles de meubles destinés aux palais impériaux, n'a jamais songé à s'attribuer le monopole du progrès, et encore moins à faire revivre une institution qui, dans l'état actuel de l'ébénisterie française, n'a pas de raison d'être et qui avait cessé d'exister même avant 1789.
— Un décret impérial, rendu sur la proposition de S. Exc. M. le ministre de l'intérieur, organise, conformément aux développements actuels de la télégraphie privée, le service de cette direction générale dont l'importance s'accroît chaque jour. Cette mesure était indispensable au moment où la mise en vigueur de la taxe unique à 2 francs, donne une impulsion déjà très sensible à ce mode de communication rapide, qui

exercera la plus grande influence sur l'activité des relations internationales, surtout si les nations voisines imitent notre organisation et la libéralité de nos tarifs.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

La circulaire suivante a été adressée par M. le baron Ricasoli, à la date du 3 janvier, aux représentants à l'étranger du royaume d'Italie :

« Votre Excellence connaît déjà les discussions de la Chambre des députés sur les plus importantes questions de la politique italienne et les résultats qu'elles ont eus. Elle sait en outre que le gouvernement a été autorisé à percevoir pour trois mois les impôts nécessaires pour subvenir aux dépenses de l'Etat, et à délivrer des bons du Trésor jusqu'à la concurrence de 50 millions.

« Cette partie de la session parlementaire, qui va maintenant finir, a une telle importance, qu'il ne me semble pas inutile de faire connaître d'une manière précise à Votre Excellence quelles sont les opinions du gouvernement du roi sur les causes aussi bien que sur les effets de cette discussion.

« Le Parlement italien, dans la première partie de la session, a posé le fondement de l'unité nationale, et a désigné la route que l'on doit suivre pour y arriver, en indiquant les moyens propres à réaliser l'armement du pays et en augmentant les revenus de l'Etat. Il était naturel, lorsque le Parlement, après trois mois d'interruption, reprenait ses travaux, qu'il désirât savoir quel progrès avait fait la grande œuvre de la reconstitution de l'Italie, et quels résultats l'on avait en général obtenus. De son côté, le cabinet, connaissant l'importance de son mandat, s'est empressé d'exposer l'état des choses, afin de voir si sa conduite avait l'approbation de ses concitoyens.

« Des motifs particuliers, comme le retard de la solution de la question romaine à raison de difficultés indépendantes de la volonté du gouvernement et de celle de ses alliés; la suppression de la lieutenance de Naples; l'accroissement imprévu du brigandage sur quelques points des provinces de Naples, accroissement dû à des renforts d'aventuriers arrivés de l'étranger; les complications politiques et financières de l'Europe et leur influence sur notre crédit, tout contribuait à rendre plus nécessaires ces explications et un accord réciproque.

« Une discussion profonde, sincère et complète paraissait en conséquence indispensable pour mettre fin à l'incertitude, éclairer la nation et la mettre en état de se prononcer une seconde fois, par l'organe de ses représentants, sur la conduite à tenir.

« Tel était le but des investigations entreprises et des résolutions auxquelles elles ont donné lieu.

« Je n'ai pas la hardiesse de regarder le vote exprimé par la Chambre à une grande majorité comme une preuve de confiance envers les hommes qui dirigent les affaires du pays. Ce vote, et c'est en quoi consiste précisément sa haute importance, est la sanction positive et réitérée d'un programme que la saine raison et l'expérience font considérer comme le seul qui puisse conduire l'Italie à son dernier but; qui puisse diminuer les difficultés de notre légitime et glorieuse entreprise, et nous rendre de plus en plus favorable l'opinion publique de l'Europe.

« Le Parlement a montré que la nation italienne, quoiqu'en partie novice dans les voies d'une vie libre et spontanée, ne manque ni de la prudence pratique ni de la fermeté qui ont jusqu'à présent guidé ses pas dans l'acquisition d'une patrie indépendante; il a montré que les Italiens marcheront toujours unis vers le même but, sans se laisser arrêter par les obstacles ni entrainer outre-mesure par une généreuse impatience. C'est là le sens vrai et réel des dernières résolutions du Parlement.

« En ce qui concerne la question romaine, la Chambre, non-seulement a confirmé le vote du 27 mars 1861, mais encore elle lui a donné une nouvelle force. Malgré les difficultés que nous avons rencontrées, elle a de nouveau déclaré que Rome est nécessaire à l'unité et à la tranquillité de l'Italie. Mais en même temps elle a donné son attention aux documents déposés par le gouvernement du roi, et a déclaré que la nation est sincèrement dévouée à la religion et prête à accorder, avec le plus grand empressement, les garanties les plus sûres que les consciences catholiques puissent désirer pour la dignité et l'indépendance du Saint-Père.

« Et ce n'est pas avec moins de fermeté ou de modération que la Chambre s'est exprimée au sujet de la Vénétie. En recommandant à la sollicitude du ministère l'armement, elle n'a voulu provoquer par là aucun conflit prématuré, mais seulement montrer à l'Europe que l'Italie prétend mettre ses forces en juste équilibre avec les exigences de sa position, et que pour le reste elle laisse à la sagesse du gouvernement le choix des occasions et des moyens qu'il croirait propres à réaliser d'une manière effective la revendication de cette partie du territoire italien.

« Enfin la faculté obtenue par le gouvernement de

percevoir provisoirement les impôts et de subvenir aux dépenses est une preuve évidente de la volonté qu'a le peuple italien de voir l'administration publique marcher régulièrement et d'empêcher que rien ne lui manque de ce qui est nécessaire pour faire face aux obligations et aux besoins du pays.

« Ces votes ont une importance d'autant plus grande qu'ils ont été le résultat de mûres discussions, où la situation de la politique, de l'administration des finances a été soumise à un examen profond. Malgré les sacrifices imposés à l'Italie par une transformation qui est sans exemple dans l'histoire, le vote des représentants de la nation ne montre ni défiance ni fatigue, mais, au contraire, une résolution ferme et méditée, une confiance assurée dans les destinées de la patrie.

« Ces destinées, le gouvernement du roi fera tous ses efforts pour les réaliser en suivant la voie qui lui a été tracée. Cette voie ne consiste pas à précipiter les événements, mais à préparer le pays à convaincre de plus en plus l'Europe que l'Italie possède réellement les éléments et les forces nécessaires pour former une nation bien organisée, tranquille et riche, sans que pour cela les intérêts de l'équilibre européen soient lésés, ni que les principes religieux et civils sur lesquels repose la civilisation chrétienne de notre époque soient menacés.

« Les résultats obtenus dans un si court espace de temps, malgré les oscillations inévitables au milieu de si grandes transformations, ont démontré une grande fermeté de volonté et ont posé de solides fondements à nos espérances; l'état matériel et moral de l'Italie s'est continuellement amélioré, et marche vers une situation de plus en plus régulière et satisfaisante; l'ordre et la tranquillité règnent partout d'une extrémité à l'autre de la péninsule; les villes les plus importantes, tant des provinces anciennes que des nouvelles, offrent l'image du contentement et d'une activité industrielle et commerciale que l'on rencontrait bien rarement dans les temps passés.

« On a de nouveau réprimé les derniers efforts que le brigandage, nourri par l'or et par les menées des étrangers, avait réussi à faire. Non-seulement la garde nationale a coopéré avec la meilleure volonté à le disperser, mais l'on a encore vu le peuple combattre avec un ardeur qui prouve l'indignation excitée par les prétentions d'une restauration qui, contraire aux vœux du pays, ne peut être tentée que par des brigands mercenaires.

« Une nombreuse levée était ordonnée dans les provinces méridionales, et aussitôt les recrues s'empressent d'accourir sous le drapeau italien avec une spontanéité qui, dans plusieurs localités, arrive jusqu'à l'enthousiasme. La suppression de la lieutenance de Naples a été accueillie avec une satisfaction générale de la population, qui comprend les avantages d'un gouvernement normal par la marche rapide et régulière des affaires dans les diverses branches de l'administration. La sécurité, momentanément menacée dans une de nos grandes villes, par une bande de malfaiteurs, déplorable héritage de la faiblesse du gouvernement passé, a été promptement rétablie par des mesures énergiques et opportunes. La force de la loi prouve aux malfaiteurs que, pour les crimes, il n'y a plus en Italie ni impunité ni indulgence.

« La construction des chemins de fer et un grand nombre d'autres travaux publics décrétés sont activement poursuivis, et, tout en donnant du travail à des milliers de bras, ils contribuent grandement à accroître la moralité et le bien-être du peuple, en attendant le moment où ils serviront à rendre plus faciles les communications, et à donner plus de vie au commerce et à l'industrie. Un service de postes bien organisé, soit par terre, soit par mer, assure la rapidité des correspondances sur tous les points de la péninsule.

« Cette armée, qu'à en croire nos ennemis, il devait être impossible de rassembler et de tenir unie, à cause des divers éléments dont elle est composée, prouve, par son unité affectueuse, par son instruction, par sa discipline, que les Italiens de toutes les provinces sont aptes à la vie militaire. Enfin, les charges que nos finances doivent supporter ne sont pas au-dessus des ressources dont la nation peut disposer, et l'Italie montrera dans peu de temps qu'elle est assez riche et assez patriotique pour pouvoir faire face à toutes les exigences de notre résurrection nationale. Si l'on jette ensuite un regard impartial sur notre position et sur notre attitude, l'on est obligé de reconnaître que l'Italie veut sérieusement fonder son indépendance, et qu'elle dispose des moyens nécessaires pour atteindre ce but.

« Telle est en réalité notre position, et cette position servira, je l'espère, à nous conserver nos anciens amis et à nous en acquérir de nouveaux.

« Que Votre Excellence veuille bien accueillir les assurances de ma considération distinguée.

« RICASOLI. »

AUTRICHE.

On écrit de Vienne, 19 janvier :
« Tous les bruits répandus au sujet de nouvelles négociations avec la Hongrie ne sont fondés que sur des pourparlers entre divers personnages considérés comme les chefs du parti conservateur hongrois. La

restauration pure et simple de l'état des choses avant 1848, tel est le but principal des efforts de ces hommes. Mais leur échec n'est pas douteux; l'esprit démocratique a trop profondément pénétré toutes les classes de la population hongroise pour qu'elle consente au rétablissement des privilèges sur lesquels repose l'ancienne constitution hongroise.

« Le succès des conservateurs hongrois, s'il était possible, serait en même temps la destruction des apparences constitutionnelles qui existent encore ici et, du même coup, ferait disparaître tout espoir d'un règlement de notre situation financière; car, je vous l'ai déjà dit, le reichrath n'est, dans les mains du gouvernement qu'une machine destinée à lui procurer de l'argent et du crédit, et le temps n'est pas encore venu de s'en débarrasser.

« Le bruit court que les deux chambres qui devaient se réunir le 4 février seraient encore prorogées au 15 mars, sous prétexte que les travaux de la commission du budget ne sont pas encore assez avancés.

« Le voyage de M. Rechberg à Paris, annoncé par le *Pays*, est fort improbable; personne ne croit ici qu'il en ait été réellement question. Depuis quelques jours, l'emprunt de 1860, émis à 96 est monté de 82 50 à 90. Vous vous souvenez que 123 millions de cette émission sont déposés à la banque pour couvrir la dette contractée en 1859 par l'Etat et la Banque. »
Bayvet.

HONGRIE.

On écrit de Pesth, 17 janvier :

« Les résolutions qui ont été prises dans un conseil des ministres, à l'égard de la Hongrie, sont aujourd'hui indiquées par la *Patrie* de Vienne. Le journal autrichien parle du projet de nommer l'archiduc Régnier palatin de Hongrie; mais une semblable détermination doit être accueillie avec réserve, dans tous les cas. Soyez sûr qu'avant de la prendre, le gouvernement voudra pressentir l'effet qu'elle produirait sur nos populations et résoudre les principales difficultés qui nous séparent de lui. Or, je répète qu'une solution satisfaisante ne saurait être cherchée même dans les concessions du diplôme d'octobre.

« Il se peut que sur la base de ce diplôme une nouvelle diète se réunisse. Mais si M. Déak et ses amis en font partie, il ne faut pas en attendre des demandes inférieures à celles de la Diète dissoute. Une transaction n'est possible que lorsque le gouvernement viennois se sera décidé à reconnaître en principe les lois de 1848.

« On continue à s'occuper, à Vienne, des affaires de la principauté de Serbie. L'Autriche, en parfait accord sur ce point avec l'Angleterre, ne voit pas sans inquiétude l'attitude réservée de la Russie et la faveur décidée que la France accorde aux tendances Cérbes. Elle paraît fort désappointée, surtout en ce que ces deux Etats n'ont pas adhéré à la protestation de la Turquie contre les résolutions de la Skupchina serbe, comme elle l'a fait ainsi que l'Angleterre.

« En attendant les armements continuent en Serbie sur la plus vaste échelle. Il en est de même au Montenegro, où on prépare tout en silence pour une prochaine campagne.

« Voici ce qu'on m'écrit de Vienne :

« Un des agents les plus habiles du cabinet est de retour ici d'une mission difficile. Parti de Vienne avec le passeport de gentilhomme polonais, cet individu s'introduisit à Paris parmi les émigrés polonais et obtint des plus influents des lettres de recommandation pour leurs amis de Turin. Une fois dans cette ville, il serait parvenu au moyen de ces lettres à pénétrer dans le comité national, et aurait eu même un entretien particulier avec le roi Victor-Emmanuel. Il aurait surpris des secrets d'une haute importance qu'il vient de consigner dans un rapport à ses chefs. »
Bayvet.

POLOGNE.

On écrit de Varsovie le 13 janvier :

« On parle de la nomination du chanoine Rzewuski comme évêque suffragant de Varsovie, en remplacement de l'évêque Dekert, décédé il y a quelques semaines. Ce choix serait excellent, car M. Rzewuski est connu comme un homme de grande science et de grande charité; déjà, comme vicaire de l'église St-Alexandre, il avait distribué la plus grande partie de ses revenus considérables pour les besoins des malades et des nécessiteux.

« Jeudi dernier, un nouveau convoi de jeunes gens, condamnés aux compagnies disciplinaires de Sibérie, a été dirigé par Dulswusk et Kowno sur Orembourg. Ils étaient tous, à l'exception de deux commis dans les magasins de M. Magnus et Boren, étudiants de l'école de Médecine; six parmi eux appartenaient à la religion israélite; un autre convoi de déportés a également pris la même direction par Bzesc. Le sort de ces malheureux qui doivent faire un si long et si fatigant voyage par un froid si intense (nous avons ici 18 degrés Réaumur) impressionne ici douloureusement tous les esprits.

« C'est à tort que les journaux ont annoncé que le Pape n'a fait que confirmer le choix fait par le gouvernement russe dans la personne de Mgr Felinski. Ainsi que le veut le concordat, le gouvernement russe avait présenté, à Rome, trois candidats pour le siège

archiépiscopat de Varsovie, à savoir : le métropolitain de St-Petersbourg, Zilinski, le chanoine comte Lubinski et le vicaire Felinski; c'est le dernier qui a été agréé par le Pape. Mgr Felinski est bien jeune encore; il s'est fait un nom dans la littérature polonaise par des écrits estimables. Les feuilles polonaises louent son esprit patriotique et, de plus, il est le neveu du célèbre Aloys Felinski, l'auteur précisément de cet hymne *Ros eos Polse* qui est la *Marseillaise* des Polonais.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Faits divers.

Le triste événement qui vient de se produire sur la glace du bois de Boulogne, nous remet en mémoire un fait de même nature qui se passa sur le lac inférieure de Constance, en l'année 1836, et qui donna lieu à un acte d'héroïque dévouement de la part du prince Louis-Napoléon, aujourd'hui l'Empereur.

Le lac était pris de glace sur toute son étendue; et, comme à l'ordinaire, de nombreux patineurs se livraient à leurs exercices tout près d'Ermalinghim, au-dessous du château d'Arnenberg, résidence de la reine Hortense.

Pendant que la foule se livrait à ses amusements, une grande rumeur éclata dans une partie des groupes avec des cris douloureux. Le prince y accourut en patinant. Il apprend que le fils du landamam d'Ermalinghim venait de s'enfourer dans le lac, par une crevasse assez étroite. La profondeur du lac effrayait tous les acteurs de cette terrible scène. Le prince se dégage de ses patins et il plonge de tête dans le trou par où la victime avait disparu aux cris de frayeur de tous les assistants. Le moment d'attente fut plein d'anxiété. Le retour par le trou paraissait impossible. Cependant le prince reparaît vainqueur du gouffre avec le noyé évanoui, M. Harmemam, fils, qui fut rappelé à la vie par les soins les plus empressés. L'action du prince fut saluée par d'immenses hourrah sympathiques. M. Harmemam vit encore. Il est resté l'ami de son illustre sauveur.

RHUMES, GRIPPE, MAL DE GORGE.

La vogue universelle dont jouissent le SIROP et la PATE de NAFÉ de DELAGRENIER, est fondée sur leur puissante efficacité contre les Rhumes, la Grippe et les irritations de poitrine, et sur l'approbation de 50 médecins des hôpitaux de Paris.

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI

supérieur par son parfum et ses propriétés éminentes et

rafraîchissantes. — Dépôts chez les bons Parfumeurs.

PURGATIF de DESBRIÈRE.

Composé avec la magnésie pure, le CHOCOLAT DESBRIÈRE purge parfaitement et sans irriter. C'est le meilleur DÉPURATIF dans les affections chroniques; pris de temps en temps, il expulse la BILE et les HUMEURS qui séjournent dans les viscères. — Dépôts dans toutes les pharmacies. (Se défier des contrefaçons.)

Pour extrait: LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les alcools du Nord ont des prix très fermes. Le disponible vaut 78 à 79 fr.; le livrable sur les 4 mois chauds 80 à 81 fr.; les 3/6 du Languedoc sont invariables à 105 fr. l'hectolitre.

Les eaux-de-vie continuent à ne donner lieu à aucune affaire. On espérait que la solution pacifique du différend anglo-américain aurait eu pour conséquence de ramener des ordres d'achats à Angoulême, Saintes, Cognac, La Rochelle ou Surgères; mais jusqu'à présent il n'est rien venu d'au-delà de l'Atlantique; on reste réduit aux seuls besoins locaux.

Les vins nouveaux arrivent toujours en grande quantité sur le port de Bercy et dans les principales gares des chemins de fer. Les derniers froids ont rendu les vins nouveaux tout à fait convenables à la consommation immédiate. Les vins de 1858 et 1859 sont rares et inabondables. Condom, 18 janvier.

Les affaires en eaux-de-vie, pendant la semaine que nous venons de traverser, ont été rares, mais surtout sans importance. Jeudi, à Eauze, et hier, à Condom, il s'est traité quelques pièces aux prix portés dans notre dernier bulletin, soit:

Haut-Armagnac, 100 fr.; Ténarèze, 105 fr.; Bas-Armagnac, 110 à 112-50.

Rien à dire sur les vins rouges et blancs qui sont toujours dans le plus complet délaissement.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

Théâtre de Cahors.

Dimanche 26 janvier 1862.

Les *Pauvres de Paris*, pièce en six actes précédée d'un prologue, par M. Théodore Barrière. *J'ai perdu mon Euridyce*, comédie-vaudeville en un acte.

On commencera à 7 heures 1/2 précises.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 25 janvier.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	269	197	29 ^f 11	78 k. 240
Mais.....	138	121	16 ^f 48	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

23 janvier 1862.

Dernier cours. Hausse. Baisse.

Au comptant:				
3 pour 100	70 45	» 45	» »	»
4 1/2 pour 100	98 60	» 05	» »	»
Obligations du Trésor ..	451 25	2 50	» »	»
Banque de France	2950	»	»	»

24 janvier.

Au comptant:				
3 pour 100	70 55	» 40	» »	»
4 1/2 pour cent	99 40	» 50	» »	»
Obligations du Trésor ..	455	3 75	» »	»
Banque de France	2960	» 40	» »	»

23 janvier.

Au comptant:				
3 pour 100	70 90	» 35	» »	»
4 1/2 pour 100	99 30	» 20	» »	»
Obligations du Trésor ..	457 50	2 50	5	»
Banque de France	2960	»	»	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

24 janv. Delheil (Françoise).
24 — Cangardel (Suzanne-Honorine-Marcelle).

Décès.

22 — ROUFFIÉ (Marguerite), veuve Annès, 67 ans.
23 — Rigal (Catherine), célibat, 81 ans (hospice).
25 — Calmette (Marie), élève du pensionnat des Filles de Jésus, 48 ans.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

EXTRAIT

Des annonces judiciaires publiées dans le Courrier du Lot, au n° 1367, du 22 janvier 1862.

ÉTUDE

de M^e DELBREIL, avoué, à Cahors.

Revente sur folle enchère de biens situés dans la commune de Cours, canton de St-Géry, au préjudice des sieurs Antoine Couderc, Pierre Barlau, et Etienne Sadoul, adjudicataires primitifs.

Requête du sieur Henry Sudrés, propriétaire, domicilié à Gramat.

Désignation des biens à vendre.

- 1 Pâturage contenant 3 ares 10 centiares.
- 2 Vigne contenant 14 ares 60 centiares.
- 3 Terre contenant 3 ares 80 centiares.
- 4 Terre contenant 4 ares 70 centiares.
- 5 Pâturage contenant 3 ares 80 centiares.
- 6 Bois contenant 9 ares 60 centiares.
- 7 Vigne contenant 3 ares 40 centiares.
- 8 Terre contenant 5 ares 90 centiares.
- 9 Terre contenant 9 ares.
- 10 Pâturage contenant 2 ares 70 centiares.
- 11 Pâturage contenant 3 ares 25 centiares.
- 12 Vigne contenant 1 hectare 63 ares 80 centiares.
- 13 Terre contenant 31 ares 40 centiares.
- 14 Pâturage contenant 4 ares 15 centiares.
- 15 Bois contenant 8 ares.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, le 15 février prochain, sur la mise à prix de 200 francs.

Signé à l'original: DELBREIL, avoué.

EXTRAIT

Des annonces judiciaires publiées dans le Courrier du Lot, au n° 1367, du 22 janvier 1862.

ÉTUDE

de M^e Besse de LAROMIGUIÈRE, avoué, à Cahors.

Vente sur saisie de biens situés sur la commune de Pomarède, canton de Catus, au préjudice du sieur François Glandine, domicilié à Pomarède.

Requête du sieur Jean Valet, roulier, domicilié au lieu de Pomarède.

Désignation des biens à vendre.

- 1^o Bois contenant 2 ares 40 centiares.
- 2^o Vigne contenant 24 ares 40 centiares.
- 3^o Châtaigneraie contenant 70 ares 30 centiares.

L'adjudication aura lieu en un seul lot en la chambre des criées du tribunal civil de Cahors, sur la mise à prix de 100 fr., le 26 février prochain.

Signé à l'original: Ch. Besse de LAROMIGUIÈRE.

En vente chez M^{me} veuve Richard, libraire à Cahors, et chez tous les Libraires du département.

CALENDRIER

Statistique, Administratif et Commercial

DU DÉPARTEMENT DU LOT POUR 1862

Contenant les Adresses des principaux Négociants, Commerçants, etc., du département. — Les Foires du Lot, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne, ont été scrupuleusement prises en entier dans les Annuaires de ces préfectures.

On trouve toujours chez M^{me} Richard, les ouvrages de Religion et d'Histoire des meilleurs auteurs; un grand assortiment de livres pour distributions des Prix, les Ouvrages classiques et l'Article de bureau au complet.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENTS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, M^d TAILLEUR

A l'honneur de prévenir le public qu'arrivant de Paris, à la fin de la saison, il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites; elles pourront s'habiller à des prix très-modérés.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. U. CALMETTE, A CAHORS.

L'Art de découvrir les SOURCES, par M. l'abbé Paramelle, 2^e édition, 1 vol. in-8°..... 5 fr.

AVIS

Les sieurs MANDELLI, frères, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir, cette année, de Paris, un bel assortiment d'articles nouveautés pour étrennes.

Ces articles sont des plus frais des plus élégants et des plus variés. En conséquence, ils invitent le public à visiter leur magasin, convaincus, d'avance, qu'ils sont à même de satisfaire à l'exigence de tous les goûts.

Vente à prix fixe et modéré. Galerie Bonafous, à Cahors.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Cartes de Visite
Billets de mariages, etc., etc.

Poudre de Rubis

incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir tous les métaux. 1 fr. le flacon. A Cahors, chez BAYLES, opticien.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Courrou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.